

Position de l'ICPP par rapport à l'utilisation de la technologie de l'absorption différentielle lidar dans des projets pilotes consacrés à la quantification des émissions des raffineries au Canada

Depuis le début des années 1970, l'ICPP et ses membres ont appris, mis en œuvre et amélioré la quantification des émissions produites par leurs installations. Les émissions des raffineries de pétrole intéressent autant les organismes de réglementation et les communautés accueillant les raffineries que les entreprises les exploitant. En vertu des principes adoptés par l'ICPP, ses membres se doivent d'intégrer les questions de sécurité, de santé et d'environnement à leur plan d'activités, à la conception des installations et des produits ainsi qu'aux programmes de formation. Les raffineries doivent être exploitées de manière à protéger l'environnement de même que la santé et la sécurité des employés, des voisins, des clients et du public (voir Principes de l'ICPP à www.icpp.ca).

En 1973, dans la foulée de ces principes, l'ICPP a commencé à travailler avec Environnement Canada et d'autres parties intéressées en vue d'établir un inventaire d'émissions crédible. Depuis 1994, l'ICPP possède son propre Code de pratiques pour encadrer la quantification des émissions de raffinerie (http://icpp.ca/index_f.php?p=30). L'Institut a même pris les devants en appuyant, avec d'autres intervenants, la mise au point, au Canada, de l'outil efficace et utile qu'est devenu l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les outils s'améliorent sans cesse. Le Code de pratiques est constamment mis à jour pour tenir compte des nouveaux développements. Des outils concrets comme les programmes de détection et de réparation des fuites, les moniteurs d'émissions continues et les moniteurs d'air ambiant raffinent la quantification et réduisent les émissions.

Les entreprises utilisent et évaluent également un nouvel outil appelé l'imagerie optique portative. Ce matériel permet de suivre de façon proactive tout l'équipement des opérations pour améliorer les programmes actuels de gestion des émissions fugitives. Dans certaines situations, les enquêtes par imagerie optique nous permettent de réduire les émissions en confirmant l'état complet des inventaires d'émissions et en contribuant, du même coup, à la sécurité de nos opérations.

Les provinces de l'Alberta et de l'Ontario, entre autres, effectuent des essais sur l'utilisation de la technologie de l'absorption différentielle lidar, appelée DIAL en anglais. L'ICPP comprend et appuie l'objectif visant à trouver des approches plus efficaces pour surveiller les émissions et, finalement, les gérer.

Les travaux importants effectués aux États-Unis peuvent nous aider à comprendre l'utilité de la technologie de l'absorption différentielle lidar et d'autres technologies dans les raffineries, améliorer la quantification des émissions et produire des protocoles reconnus internationalement pour ce qui est de l'utilisation de la technologie optique

dans l'identification et la quantification des émissions. D'après la Concawe*, « les techniques de télédétection complexes comme la technologie de l'absorption différentielle lidar ne peuvent que mesurer les émissions à court terme. L'extrapolation à partir de ces mesures peut produire d'importantes erreurs dans les valeurs prévues de l'inventaire annuel en raison de la variation temporelle des émissions des raffineries. » Une étude utilisant la technologie de l'absorption différentielle lidar a été menée récemment à la raffinerie de BP à Texas City et une autre est en cours à la raffinerie de Shell à Deer Park, au Texas.

L'ICPP suit de près ces recherches et en discute avec Environnement Canada ainsi qu'avec les provinces de l'Alberta et de l'Ontario dans le cadre de notre processus d'amélioration continue. **L'ICPP estime qu'avant de lancer de nouveaux projets pilotes, les gouvernements du Canada pourraient s'efforcer de mieux comprendre les travaux en cours aux États-Unis.**

* Association européenne vouée à la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité dans les opérations de raffinage et de distribution

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :
Tony Macerollo, 613-232-3709, poste 206